



Factsheet Association Suisse
des Entrepreneurs
1e Flex
01.01.2025

La solution de prévoyance pour les entrepreneurs indépendants du secteur sportif

Le but de l'association est la sauvegarde et la promotion des intérêts des sportifs, conseillers sportifs, planificateurs sportifs, managers sportifs, entraîneurs sportifs, physiothérapeutes sportifs et autres professions apparentées du secteur sportif, indépendants ou organisés sous forme de société.

L'association propose à ses membres des services complets dans les domaines du conseil en gestion, de l'assurance, de la prévoyance, des finances, des placements, de la gestion de fortune, de la fiducie, de la fiscalité et du coaching. Elle vise à décharger ses membres des tâches administratives, réglementaires et actuarielles afin qu'ils puissent se concentrer sur leur activité principale.

Liberty 1e Flex Fondation d'investissement

Liberty 1e Flex Fondation d'investissement est le partenaire exclusif pour la réalisation de la prévoyance d'association surobligatoire. Elle propose aux entrepreneurs individuels indépendants exerçant dans le secteur sportif une couverture contre les risques financiers liés à la vieillesse, à l'invalidité et au décès.

Liberty 1e Flex Fondation d'investissement est une fondation collective indépendante sise à Schwyz. Elle a pour objectif de réaliser la prévoyance professionnelle surobligatoire pour les employeurs et leurs entreprises affiliées. La Fondation gère une caisse de prévoyance propre à chaque employeur affilié et une relation de compte et de dépôt par preneur de prévoyance. Chaque preneur de prévoyance peut choisir sa propre stratégie de placement. La Fondation est soumise à l'autorité de surveillance compétente des fondations et de la LPP et est inscrite dans son registre.

Avantages

- Couverture des accidents en option
- Couverture étendue assurée
- Rente de partenaire assurée en cas de maladie et d'accident
- Possibilité de rachat de la retraite anticipée à partir de 58 ans

Conditions

Frais de création uniques par personne assurée
CHF 100

Frais administratifs annuels par personne assurée
CHF 100

Cotisation annuelle de membre
CHF 250

Informations

Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale, Lucerne
Expert caisses de pensions	c-alm ag, Saint-Gall
Organe de révision	Balmer-Etienne AG, Lucerne

Contact

Association Suisse des Entrepreneurs, Schwyz
info@unternehmerverband.ch

Liberty 1e Flex Fondation d'investissement, Schwyz
info@liberty.ch



Plans de prévoyance

	 Bronze	 Argent	 Or	 Diamant
Salaire annuel annoncé	Salaire AVS maximum CHF 907'200	Salaire AVS maximum CHF 907'200	Salaire AVS maximum CHF 907'200	Salaire AVS maximum CHF 907'200
Déduction de coordination au moins	CHF 136'080	CHF 136'080	CHF 136'080	CHF 136'080
Salaire assuré épargne et salaire assuré risque	maximum CHF 771'120	maximum CHF 771'120	maximum CHF 771'120	maximum CHF 771'120
Bonifications de vieillesse à partir de l'âge				
18 - 24	19%	21%	23%	25%
25 - 34	19%	21%	23%	25%
35 - 44	19%	21%	23%	25%
45 - 54	19%	21%	23%	25%
55 - 65	19%	21%	23%	25%
Délai d'attente libération des cotisations	Délai de carence 3/6/12/24 mois	Délai de carence 3/6/12/24 mois	Délai de carence 3/6/12/24 mois	Délai de carence 3/6/12/24 mois
Rente d'invalidité	5% jusqu'à maximum 70%	5% jusqu'à maximum 70%	5% jusqu'à maximum 70%	5% jusqu'à maximum 70%
Rente d'enfant d'invalidité	0% jusqu'à maximum 20%	0% jusqu'à maximum 20%	0% jusqu'à maximum 20%	0% jusqu'à maximum 20%
Délai d'attente rente d'invalidité	12 / 24 mois	12 / 24 mois	12 / 24 mois	12 / 24 mois
Rente de conjoint ou de partenaire	0% jusqu'à maximum 40%	0% jusqu'à maximum 40%	0% jusqu'à maximum 40%	0% jusqu'à maximum 40%
Rente d'orphelin	0% jusqu'à maximum 20%	0% jusqu'à maximum 20%	0% jusqu'à maximum 20%	0% jusqu'à maximum 20%
Capital décès supplémentaire	50% jusqu'à maximum 500%	50% jusqu'à maximum 500%	50% jusqu'à maximum 500%	50% jusqu'à maximum 500%